



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/04/2024

N/Réf. : SGL20494_724_PU

Gest. : A. Heylen

V/Réf. : PU2024-25

Corr : J. Montenegro Burbano

NOVA : 13/AFD/1931882

SAINT-GILLES. Rue de l'Église Saint-Gilles, 35

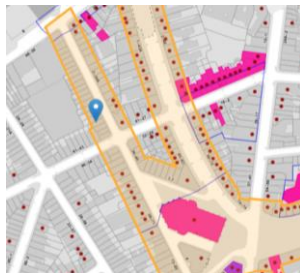
(= zone de protection de l'Église Saint-Gilles)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Étendre le logement supérieur aux combles, modifier les aménagements intérieurs avec travaux structurels, le volume et la façade, ainsi qu'aménager une terrasse

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

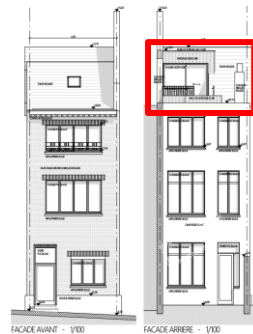
En réponse à votre courrier du 05/04/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 24/04/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet
(© Brugis)



Photo du bien concerné
extraite de la demande



Plans d'élévation des
façades projetées, extraits de
la demande

Selon la CRMS, la transformation de la toiture arrière n'aura pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis l'église Saint-Gilles, classée comme monument. La demande n'appelle donc pas de remarques d'ordre patrimonial.

Pour la façade à rue, bien que celle-ci ne fasse pas l'objet de la demande, la Commission recommande de remplacer les châssis en PVC par des menuiseries plus qualitatives en bois, dès que l'occasion se présente.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


C. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme.1060@stgilles.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; jmontenegroburbano@stgilles.brussels

1/1